



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Adduction

Question écrite n° 46525

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le cas d'une personne titulaire d'un certificat d'urbanisme en zone U du plan d'occupation des sols. Il est indiqué sur le certificat d'urbanisme que le raccordement au réseau d'eau potable est assuré et ne présente aucun problème. Il souhaiterait savoir si le service des eaux peut ensuite réclamer au constructeur de la maison de payer le renforcement de la conduite d'eau passant devant la parcelle à construire au motif que la section de cette conduite desservant toute une rue est en limite de capacité.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46525

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6700